AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C2208
FR0004007813-FS0703

29 juin 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

KAUFMAN & BROAD SA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 29 juin 2020, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75007 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 25 juin 2020, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société KAUFMAN & BROAD SA et détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés CDC Croissance et CNP Assurances[1] qu'elle contrôle, 1 006 070 actions KAUFMAN & BROAD SA représentant autant de droits de vote, soit 4,55% du capital et 3,79% des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
CDC (à titre direct)	0	0	0	0
CDC Croissance[1]	908 659	4,11	908 659	3,42
CNP Assurances[1]	97 411	0,44	97 411	0,37
Total CDC	**1 006 070**	**4,55**	**1 006 070**	**3,79**

Ce franchissement de seuils résulte du retour d'actions KAUFMAN & BROAD SA qui étaient détenues à titre de collatéral par la société CNP Assurances.

[1] Contrôlée par la Caisse des dépôts et consignations.
[2] Sur la base d'un capital composé de 22 088 023 actions représentant 26 573 622 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.